



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 28 juin à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Lucie MAHUTEAU (arrivée au point 6), Katia BOIS (arrivée au point 3), Patricia HULAK, Marie-Laure THEPENIER, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE et Brigitte ROY (arrivée au point 3) ;
Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Rodolphe GODIN, Nicolas PALACH, Eric POUGETOUX, Johnny GAUTRON et Jean-Pierre MARTINEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Mireille de LA CROMPE donne pouvoir à Mme Marie-Laure THEPENIER
M. Frédéric PIERRON donne pouvoir à Mme Brigitte ROY

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

M. Claude ABLITZER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 mai 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021, tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal.

N° Décision	Titre	Objet
007/2021	Contrat orchestre VIVANIS 13 juillet 2021	Contrat orchestre VIVANIS festivités du 13 juillet 2021 Coût : Prestation forfaitaire hors GUSO : 860 € + GUSO : estimation de 610 €
008/2021	Rétrocession d'une concession funéraire	Rétrocession d'une concession funéraire à l'attention de Mme Liliane MATHE
009/2021	Convention protection civile soirée Esti'VAL 21.08.2021	Convention de protection civile soirée Esti'VAL 21.08.2021 <i>Coût : 251,06 € HT</i> <i>Exonéré de TVA</i>

3. Acquisition du terrain MAGNIER - parcelle AC 1012 issue de la division de la parcelle AC 328

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

EMET un avis favorable à l'acquisition d'une partie de la parcelle AC n° 328 (future parcelle AC 1012 pour une surface de 453 m² - bornage en cours de réalisation) ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à mener toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain au prix d'achat net vendeur de 33 € /m² (soit un montant de 14 949 € pour l'ensemble du terrain _ montant à ajuster au prix réel après établissement du document d'arpentage)

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

DIT que les frais d'acte seront intégralement supportés par la commune d'Azay-sur-Cher.

4. Approbation de l'échange des parcelles AC 687 (appartenant à la commune) et AC 702 et 703 (future appartenance à la société Linkcity - promoteur immobilier)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** l'échange de terrains entre la société Linkcity et la commune d'Azay-sur-Cher sur les bases suivantes :

- valeur de l'ensemble des terrains échangés : 58 € HT/m²
- cession par la société Linkcity à la commune d'Azay-sur-Cher d'une surface d'environ 200 m² (surface à actualiser lors de l'acte d'échange après réalisation du bornage) prise sur les parcelles AC 702 et AC 703 qui appartiendront prochainement à la société Linkcity, et sont nécessaires à la réalisation du cheminement piéton Revaux prévu à l'emplacement réservé n°5 du PLU.
- cession par la commune d'Azay-sur-Cher à la société Linkcity de la parcelle AC 687 d'une superficie de 886 m² correspondant à une partie de l'assiette de l'opération d'aménagement de la future résidence des Terrasses du Cher.

- **DECLARE** qu'il résultera de cet échange une soulte en faveur de la commune dont le montant sera calculé sur les bases des surfaces de terrains arrêtées par le plan de bornage à intervenir sur l'opération (valeur de base 58 € HT/m²)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse d'échange, l'acte d'échange définitif de terrains de cette opération et tout acte s'y rapportant.

5. Approbation de l'achat en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) d'une salle d'activités destinée aux Séniors - résidence les « Terrasses du Cher » - promoteur immobilier Linkcity

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la Société Linkcity du lot en volume composé d'une salle, équipée de sanitaires, d'une surface utile de 55,60 m² destinée à l'animation d'un projet de vie sociale ouvert aux Séniors à l'intérieur de la future résidence « Les Terrasses du Cher », dans les conditions fixées par le contrat de VEFA.
- **PRECISE** que l'acquisition est consentie au prix de 108 420 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente en l'état futur d'aménagement de cette opération ainsi que l'acte définitif de VEFA et tout acte s'y rapportant.

RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^{ème}) - service administratif - mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (catégorie C),
INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
MODIFIE le tableau des emplois à la date du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Filières	Grades des emplois	Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché principal	A	1	0	1 TC
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	2	0	1 : 28 H 1 : TC
Filière technique	Technicien	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique	C	9	0	6 : TC 1 : 12 H 1 : 20H 1 : 28H 1 : 24 H
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	2	0	2 : TC
	Filière sociale	Agent Spéc. Ppal 2 ^{ème} Ecoles Mat.	C	4	0
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
Total					28 dont 6 TNC

7. Recrutement contractuel sur emploi permanent - vacance temporaire sur un emploi permanent figurant au tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un contractuel dans les conditions énoncées ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée, pour occuper un emploi vacant figurant au tableau des emplois permanents.

DIT que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade à détenir pour pouvoir occuper l'emploi, défini par la délibération fixant le tableau des emplois, compte tenu de la qualification et de l'expérience de l'agent.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondant au budget,

AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES

8. Demande de subvention LEADER – projet de coopération valorisation de la vallée du Cher – actualisation du plan de financement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le plan de financement de l'aménagement des berges du Cher dans le cadre du complément d'équipements sur l'expérimentation d'innovation touristique et de coopération autour de l'itinéraire de la vallée du Cher canal de Berry, dite « Cher à vélo ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au taux de 80% auprès du dispositif LEADER pour le cofinancement de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ENFANCE JEUNESSE

9. Approbation de la modification de la charte du CMJ

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** les modifications apportées à la charte de fonctionnement du CMJ d'Azay-sur-Cher (modification de la durée du mandat) ;
- **ADOpte** la nouvelle version de ladite charte.

VIE ASSOCIATIVE

10. Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens – association Azay-Véretz Handball – période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er : **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Azay-Véretz Handball, telle qu'elle est annexée à la présente délibération. La présente convention est conclue jusqu'en août 2024. Elle repose sur trois exercices regroupant ainsi les saisons sportives 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'association Azay-Véretz Handball et la commune de Véretz.

11. Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens – association FC VAL – période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er : **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association FC VAL, telle qu'elle est annexée à la présente délibération. La présente convention est conclue jusqu'en août 2024. Elle repose sur trois exercices regroupant ainsi les saisons sportives 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'association FC VAL et les communes de Véretz et Larçay.

INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS

12. Approbation du rapport de la CLECT du 10 juin 2021 et de la modification de l'attribution de compensation 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **PREND ACTE** du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 10 juin 2021.

➤ **PRECISE** que ce rapport sera transmis aux communes de Touraine-Est Vallées pour approbation.

➤ **APPROUVE** la modification des attributions de compensation (versées ou reçues) par la Communauté Touraine-Est Vallées aux communes membres, selon le tableau ci-joint :

	Attribution de compensation 2020	Annulation des dépenses PLU 2019	Dépenses PLU 2020	Itinérance France Services	Attribution de compensation 2021
AZAY SUR CHER	268 387,40 €	2 173,00 €		-3 808,76 €	266 751,64 €
CHANCAY	-8 173,83 €	10 779,31 €	-9 961,24 €		-7 355,76 €
LARCAY	193 746,17 €	7 732,25 €	-6 523,98 €	-4 207,31 €	190 747,13 €
LA VILLE AUX DAMES	406 079,86 €	690,74 €	-4 408,80 €	-4 185,39 €	398 176,41 €
MONNAIE	142 461,65 €	6 207,00 €	-4 732,71 €		143 935,94 €
MONTLOUIS	574 273,67 €	3 479,94 €	-198,77 €		577 554,84 €
REUGNY	1 770,75 €		-281,17 €		1 489,58 €
VERETZ	-80 124,15 €	5 684,24 €	-4 765,42 €	-4 110,86 €	-83 316,19 €
VERNOU SUR BRENNE	37 981,76 €	1 450,00 €	-1 650,00 €		37 781,76 €
VOUVRAY	296 671,89 €	6 099,33 €	-7 302,59 €		295 468,63 €
TOTAL AC	1 833 075,17 €	44 295,81 €	-39 824,68 €	-16 312,32 €	1 821 233,98 €

➤ **PRECISE** que le montant ainsi déterminé correspond au montant des attributions de compensation définitives pour 2021, sous réserve de l'adoption par les communes du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 juin 2021. Le montant des attributions de compensation pour 2021 sera notifié aux communes par la CCTEV.

INFORMATIONS GENERALES

13. Informations générales

- Durant l'été, à compter du 1^{er} juillet 2021, reprise de l'activité de canoë kayak sur les Berges du Cher (partenariat avec le CKCT)
- 2 juillet : visite « 360° » durant toute la journée du Député Daniel Labaronne se finalisant par une permanence ouverte aux habitants.
- 3 juillet - 9h00 : opération « Azay propre »
- 18 juillet : invitation des membres du Conseil municipal par les food trucks Rudy's coffee et la Tour de Pizz' de 11h30 à 13h00 sur les berges du Cher : pot de remerciement à toute l'équipe du Conseil.
- En Août : installation d'une structure « voiles » - rue du Port : création reprise sur les 3 communes Sud Cher et lien avec le nouveau logo Sud Cher.

Manifestations et évènements

Les dates des manifestations et évènements à venir vous sont communiqués sous réserve des autorisations conditionnées au contexte sanitaire.

- Jeudi 24 et vendredi 25 juin - 20h00 : concert « Mesdames rêvent » (La Touline)
- Dimanche 4 juillet - 10h00 : balade commentée sur le Cher en canoë entre Azay et Larçay (conditions et tarifs auprès du Pays Ville d'Art et d'histoire)
- Mardi 13 juillet : festivités de la fête nationale : 21h15 - Place de la Mairie, départ de la retraite aux flambeaux et à partir de 23h00, feu d'artifice et bal populaire.
- Mercredi 14 juillet - 11h30 : revue des pompiers à la caserne
- Vendredi 13 août - 18h00 : visite spectacle « Touraine Express » - château du Coteau (conditions et tarifs auprès du Pays Ville d'Art et d'histoire)
- Samedi 21 août - à partir de 17h30 : soirée Esti'VAL Sud Cher sur les berges du Cher à Azay. Programme complet sur les différents supports de communication de la commune. Entrée gratuite. Des animations destinées aux enfants sont également prévues dès l'après-midi.

Dates des prochains Conseils municipaux

Conseils municipaux
Lundi 6 septembre 2021
Lundi 25 octobre 2021
Lundi 20 décembre 2021

Fin de la séance à 21h15.

Azay-sur-Cher, le 5 juillet 2021



Le Maire

Janick ALARY